



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 39790

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le fait que le terme de racket n'existe pas dans le code penal. Pourtant, une etude toute recente, realisee aupres de 1 600 adolescents de treize a seize ans des Hauts-de-Seine par l'INSERM, montre que 4 p 100 des jeunes interroges affirment avoir ete auteurs de « racket » et 15 p 100 disent en avoir ete victimes, les garcons (19 p 100) plus que les filles (10 p 100), ce qui atteste de la realite du phenomene. D'autre part, les organismes habiles a fournir des statistiques reconnaissent l'existence du racket qu'ils definissent comme le fait d'user de menaces, de chantage ou de violences pour se procurer le bien d'autrui. Il lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable que le code penal prevoit nommement cette infraction.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39790

Rubrique : Delinquance et criminalite

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1943